

RUANDA URUNDI

N° 118 /Just.7 Transmis à Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi à Kigali  
Ruhengeri le 16-1- 195 4

Résidence : Ruanda  
Territoire : Ruhengeri

P. V. — No. 586/Nevejans.

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

**PRO JUSTITIA**

Date d'arrestation : .....

**Prévenu :**

L'an mil neuf cent cinquante-quatre le seizième jour du mois  
de janvier vers 9 heures.

~~Devant~~ Nous NEVEJANS Daniël Commissaire de  
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale.

à Ruhengeri, ~~compétence~~ ~~générale~~ certifions que le  
sieur POMBA Pierre ne réside pas Ruhengeri.  
Je ne connais pas sa résidence actuelle.

**Prévention :**

**Aff. Braun.**

Je jure que le présent Procès-Verbal  
est sincère

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE,  
D.NEVEJANS.-

**Plaignant :**

Ruhengeri



7919

**Objets saisis :**

**Observations :**

Suite R.I.172/  
RMP D.23/167 du  
11.1.54.  
OMP. Kigali.